

SESSION DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept

le : **30 juin à 12h45**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, DUFAY, Mme GUEN, MM. LEPELLERIN, PAUMIER GASSE, Mme BOREE.

Absentes excusées : Dative VIGNERON et Nathalie GOUGEON

Secrétaire : Jean-Paul FLEURY

§§§§§§§§§§§§§§§§

OBJET : ADOPTION D'UN AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMES (Ad'AP) ET AUTORISATION DE PRESENTER UNE DEMANDE D'ADAP

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi, il y a lieu de mettre les Etablissements Recevant du Public (ERP) ou Installations Ouvertes au Public (IOP) en conformité avec les obligations d'accessibilité.

La commune doit s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 2 ans pour 4 ERP et 1 IOP communaux, comportant le phasage et le coût annuel estimé des actions projetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'Agenda d'accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;

- Autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

OBJET: TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE : AVENANT N°2 – LOT N°2 CHARPENTE COUVERTURE

Dans le cadre de la rénovation de l'église, la fourniture et pose d'écopic sur les bavettes en bas du clocher n'était pas prévu. Il y a lieu de l'intégrer dans le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte la prestation complémentaire : fourniture et pose d'écopic sur les bavettes en bas du clocher

- Approuve le projet d'avenant suivant :
Lot 2 : Charpente-couverture – sarl DENIS MARIE
Montant initial : 15 779,40 €HT soit 18 935,28 €TTC
Montant avenant n°1: 1 605,00 €HT soit 1 926,00 €TTC
Montant avenant n°2 : 533,60 €HT soit 640,32 €TTC
Nouveau montant : 17 918,00 €HT soit 21 501,60 €TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et les pièces s'y rapportant.

OBJET: TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE : AVENANT N°1 – LOT N°3
MENUISERIES

Dans le cadre de la rénovation de l'église, la dépose estrade support de banc n'était pas prévue. Il y a lieu de l'intégrer dans le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et une abstention,

- Accepte la prestation complémentaire : la dépose estrade support de banc

- Approuve le projet d'avenant suivant :
Lot 3 : Menuiseries – Jacky Nourry
Montant initial : 4 588,72 €HT soit 5 506,46 €TTC
Montant avenant n°1: 2 671,20 €HT soit 3 205,44 €TTC
Nouveau montant : 7 259,92 €HT soit 8 711,90 €TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et les pièces s'y rapportant.